



Suivi des oiseaux marins hivernants à la côte sur la façade Manche – Mer du Nord

- Hiver 2022-2023 -



Coordination

Fabrice Gallien
Groupe ornithologique normand (GONm)
181 rue d'Auge 14000 Caen

Novembre 2023



Sommaire

| | |
|--|---|
| Sommaire | 2 |
| Préambule..... | 3 |
| 1. Méthode de suivi | 3 |
| 1.1/ Localisation des sites suivis | 3 |
| 1.2/ Les espèces cibles | 5 |
| 1.3/ Période de suivis | 5 |
| 1.4/ Méthode..... | 5 |
| 2. Résultats | 6 |
| 2.1/ Richesse spécifique | 6 |
| 2.2/ Effectifs | 7 |

Photo de couverture : Port de Saint-Valéry-en-Caux/76 – Photo Fabrice Gallien

Correction : Claire Debout
Validation : Gérard Debout

Préambule

Ce travail vise à suivre l'abondance et la répartition des oiseaux marins côtiers en période inter-nuptiale sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord. Il fait suite aux campagnes réalisées en Normandie au cours de l'hiver 2011-2012 et sur la quasi-totalité de la sous-région marine Manche Mer du Nord au cours de l'hiver 2012-2013.

Le protocole a été repris suite à une analyse réalisée en 2021 sur la suffisance des protocoles mis en place pour le suivi des oiseaux marins en mer à l'échelle de la façade Manche mer du Nord en période inter-nuptiale, dans le cadre du Programme de surveillance de la DCSMM. Cette analyse a identifié une lacune pour la prise en considération des oiseaux en proche côtier en hiver. Il a alors été décidé de tenter de combler cette lacune par la réalisation d'un suivi depuis la côte en s'inspirant de l'enquête qui avait été menée durant l'hivernage 2012-2013 pour le suivi des grèbes et plongeurs en hiver. En plus de ce suivi à la côte, un suivi aérien complémentaire en proche côtier (1 à 5 MN¹) sera testé durant l'hiver 2023-2024.

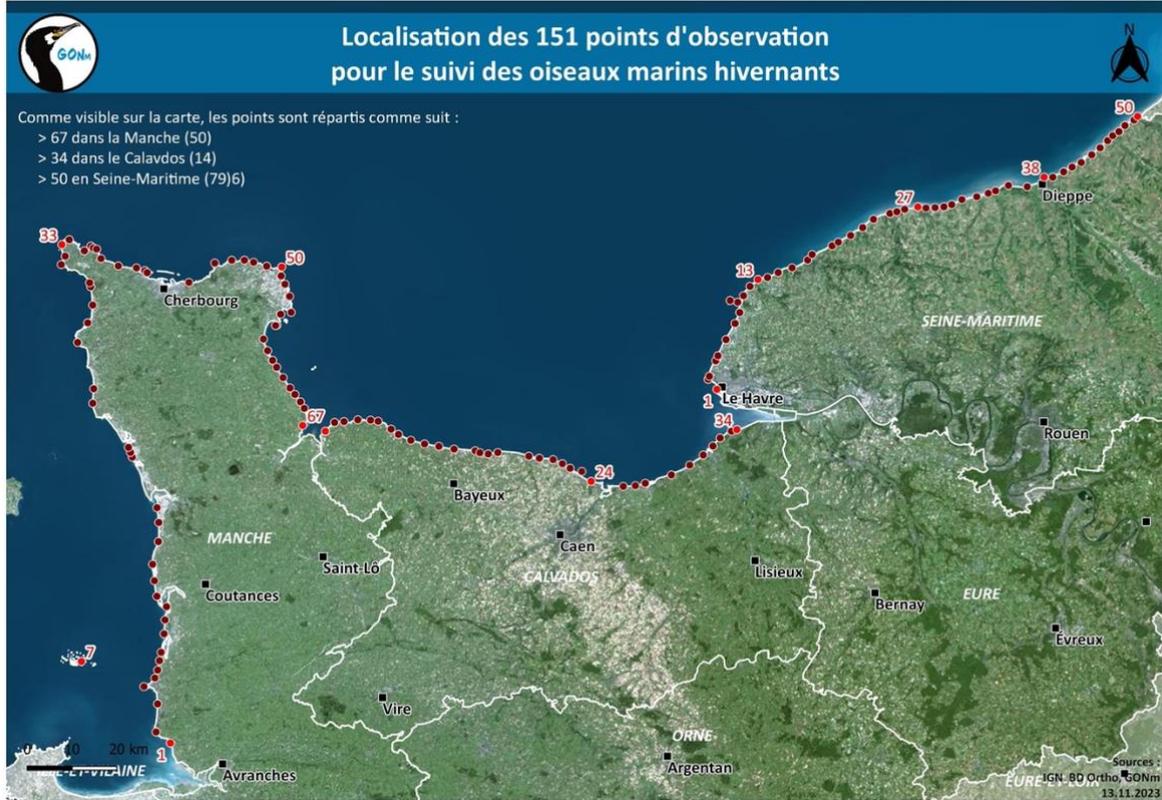
Les données doivent permettre de renseigner les indicateurs « abondance des oiseaux marins côtiers hivernants » et « distribution des oiseaux marins côtiers hivernants » dans le cadre de la DCSMM, et alimenteront le cycle 4 du Bon État Écologique.

1. Méthode de suivi

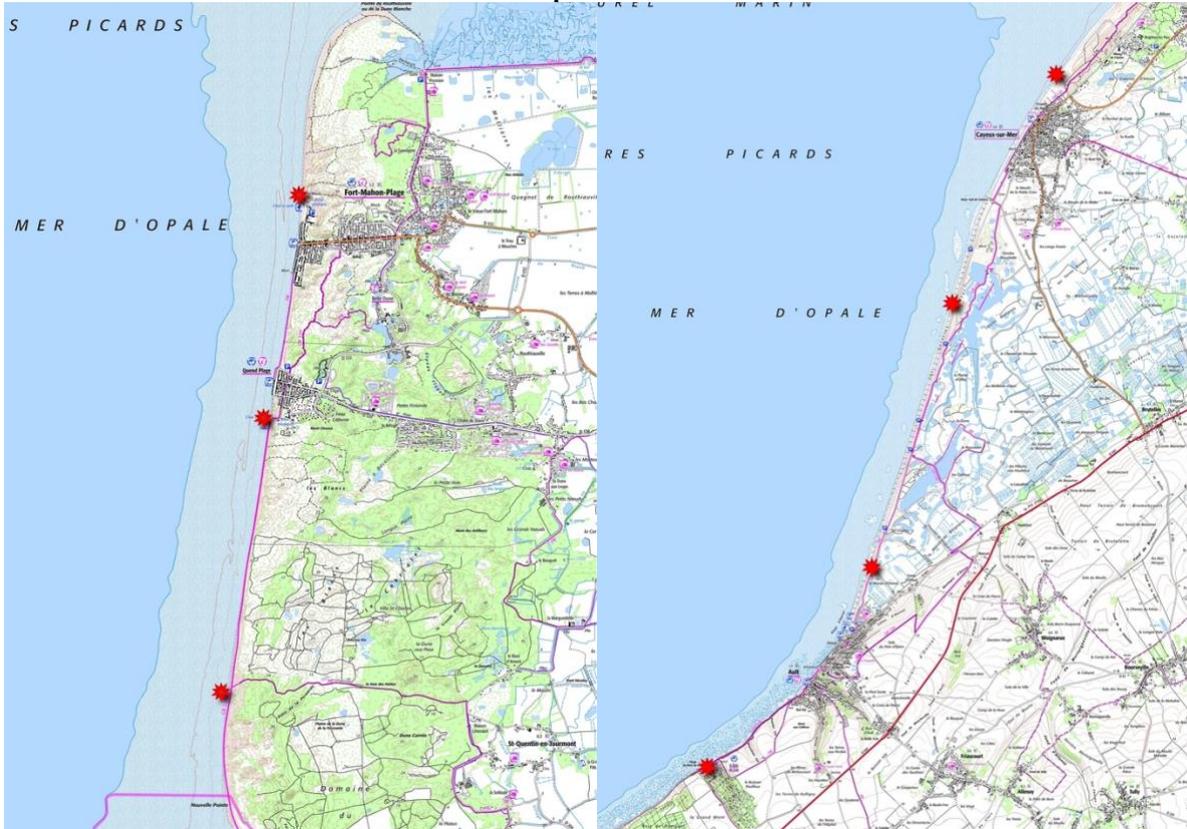
1.1/ Localisation des sites suivis

Les différents points d'observation seront espacés de 2 à 5 km en fonction des conditions d'accès au littoral et de la connaissance qu'ont les observateurs de leurs territoires. Chaque point sera observé une seule fois dans la saison et il faudra veiller à ce qu'au moins un point soit prospecté pour chaque secteur suivi.

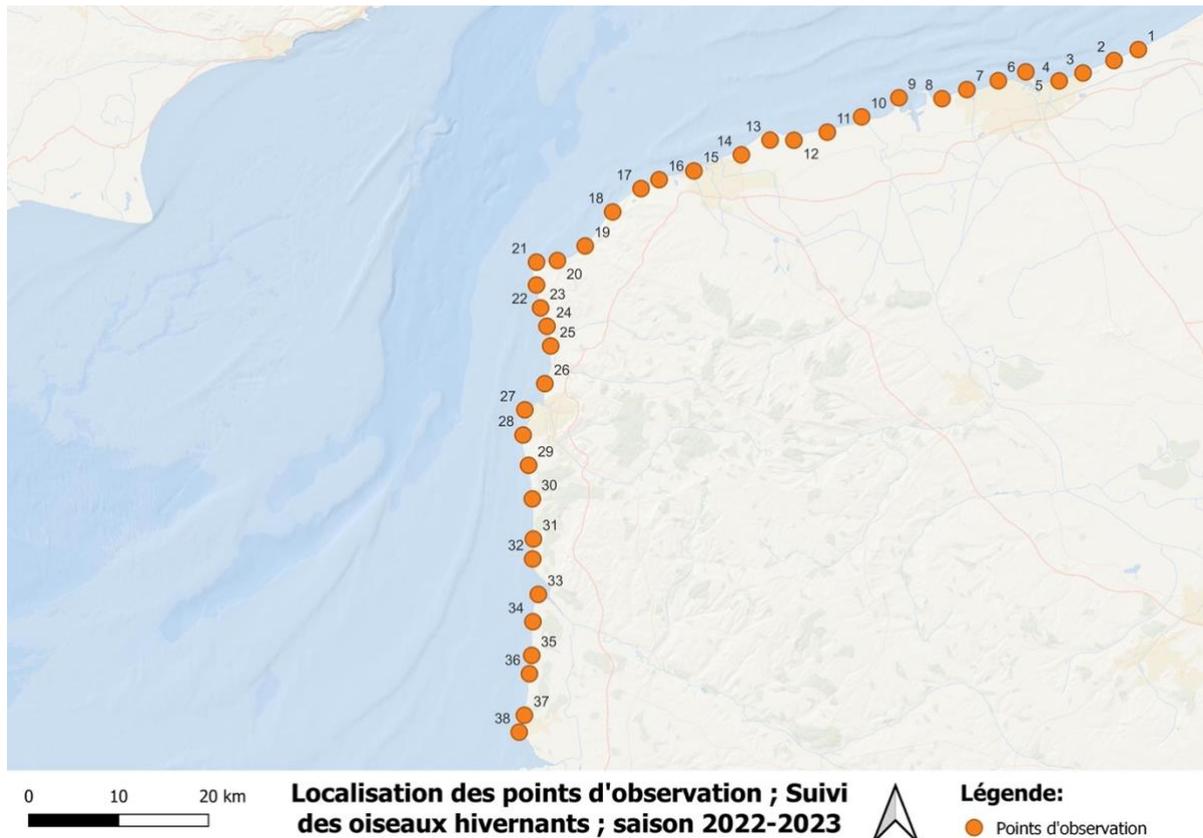
¹ MN : mille nautique



Carte n°1 : Localisation des points d'observation en Normandie



Carte n°2 : Localisation des points d'observation en Picardie



Carte n°3 : Localisation des points d'observation dans le Nord et le Pas de Calais

1.2/ Les espèces cibles

Les espèces cibles sont les **grèbes** (huppé, jougris, esclavon et à cou noir) et les **plongeurs** (imbrin, arctique et catmarin), ainsi que les **canards marins** (harle, garrot, macreuses, eider, etc.), **cormorans** et **alcidés**. Seront également renseignées les observations de **mouettes pygmées** et **mouettes tridactyles** pour les Laridés.

1.3/ Période de suivis

Les recensements sont réalisés **entre le 15 décembre et le 20 janvier**, dans la période allant de **2h avant à 2h après l'heure de marée haute**.

1.4/ Méthode

Les observations doivent impérativement se faire par **bonne visibilité** (temps clair) et **mer calme** (force du vent inférieure à 4 Beaufort). Une échelle photographique d'état de la mer (Annexe I) permet aux observateurs de déterminer si les conditions d'observation correspondent à celles demandées.

L'observateur compte tous les oiseaux précédemment cités, **posés sur l'eau ou en vol**, observés à partir d'un point.

L'observateur doit estimer son angle de visibilité et adapte le temps d'observation en fonction de cet angle. Il est demandé de compter **5 minutes par angle de 30°** à observer. Ainsi, un point offrant un angle de visibilité de 90° sera prospecté en 15 minutes.

| Angle (degrés) | Temps d'observation (minutes) |
|----------------|-------------------------------|
| 30 | 5 |

| | |
|-----|----|
| 60 | 10 |
| 90 | 15 |
| 120 | 20 |
| 150 | 25 |
| 180 | 30 |
| 210 | 35 |
| 240 | 40 |
| 270 | 45 |
| 300 | 50 |
| 330 | 55 |
| 360 | 60 |

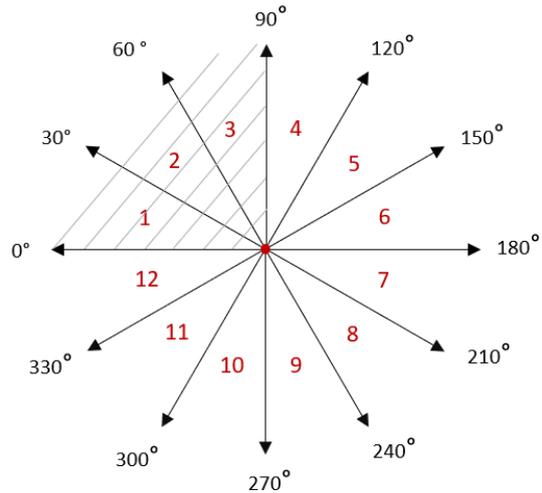


Figure 1 : Exemple de renseignement de l'angle et de la durée d'observation sur la fiche de sortie

Ensuite, pour chaque observation, sont renseignés :

= **La distance**, en renseignant dans le tableau de suivi la codification suivante :

1 : observation proche : l'oiseau est identifiable à l'œil nu

2 : observation à distance intermédiaire : l'oiseau est identifiable aux jumelles

3 : observation éloignée : l'oiseau est identifiable à la longue vue

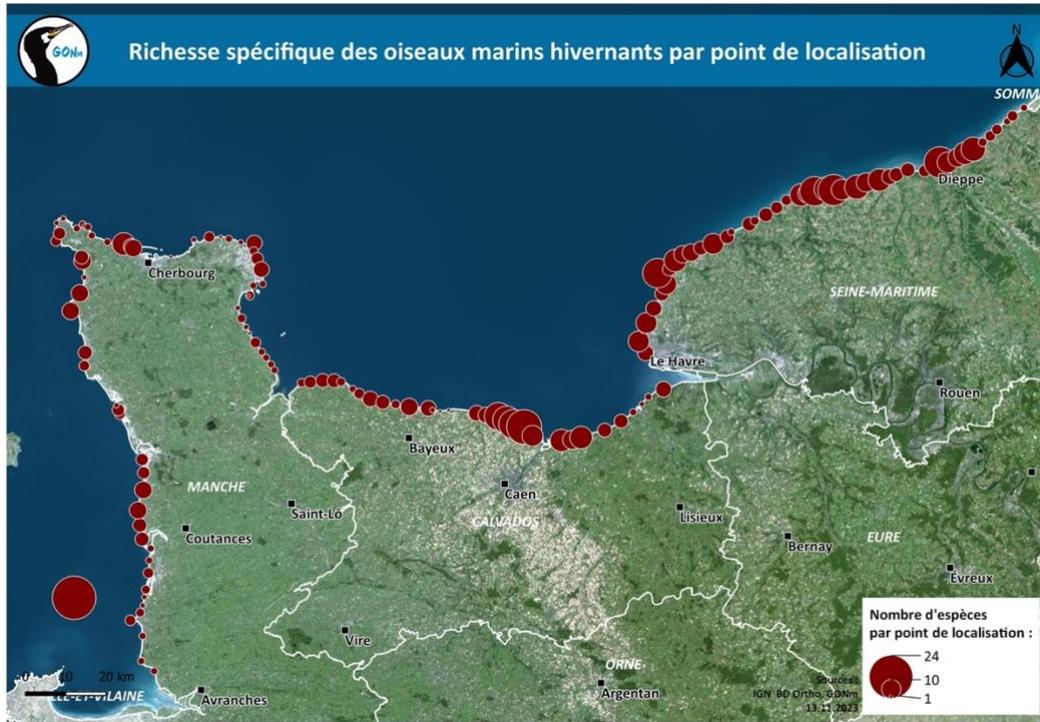
= **Le numéro du secteur d'observation** (voir figure 1, chiffres rouges de 1 à 12)

L'observateur note également la présence éventuelle **d'activités anthropiques susceptibles d'occasionner un dérangement** pour les espèces étudiées sur le site. En cas de présence, une brève description en sera faite (bateau de pêche, voilier, jet-ski, etc.).

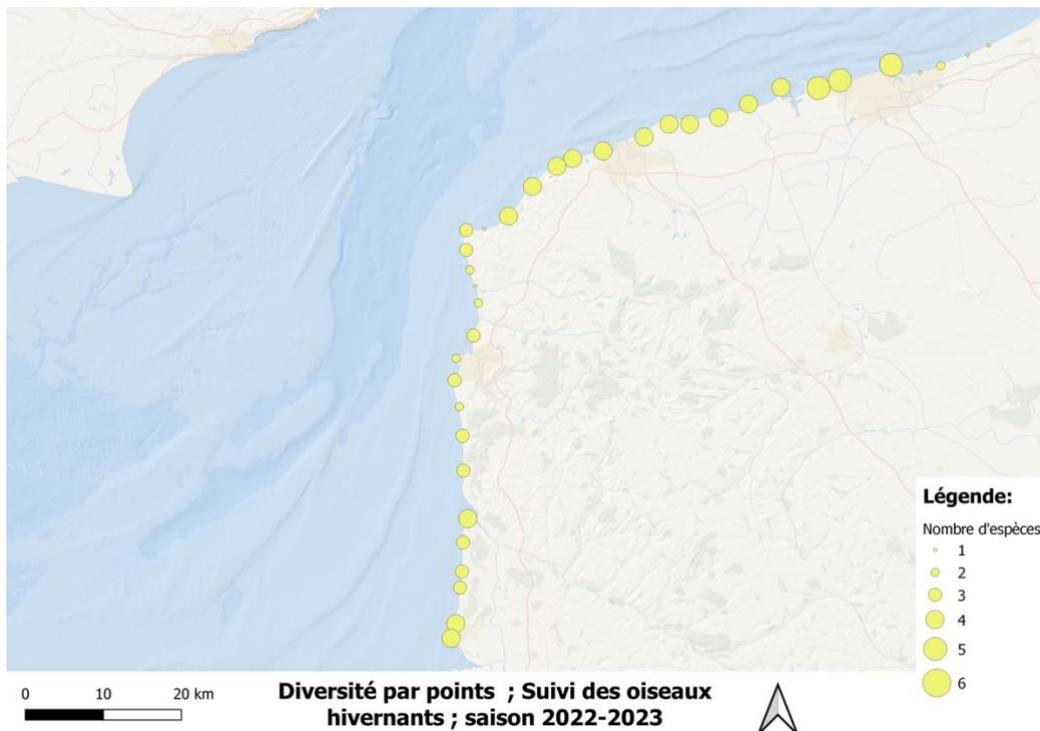
2. Résultats

L'hiver 2022-2023 étant une année test, seuls quelques exemples de cartes sont présentés.

2.1/ Richesse spécifique



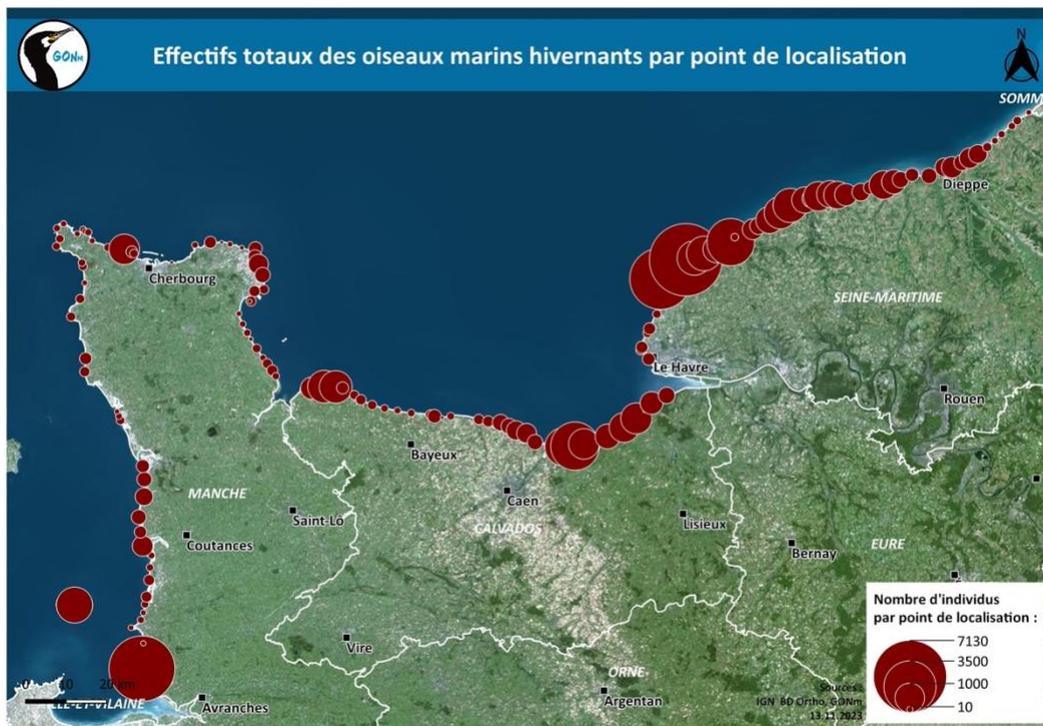
**Carte n°4 : Richesse spécifique par point d’observation en Normandie
(Toutes espèces confondues, y compris espèces non cibles)**



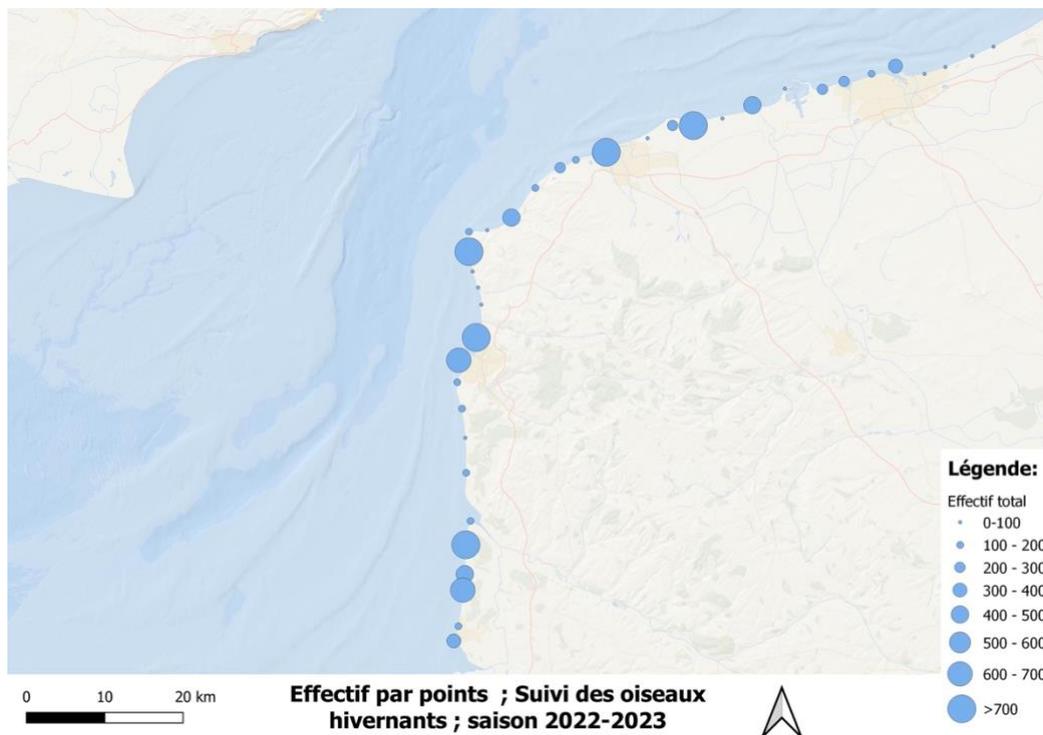
Carte n°5 : Richesse spécifique par point d’observation dans le Nord et le Pas de Calais

2.2/ Effectifs

Les cartes ci-dessous ont été réalisées à partir des effectifs totaux par point toutes espèces confondues pour la Normandie et essentiellement des espèces cibles pour le Nord et le Pas de Calais et sans prendre en compte les angles ni les distances.



Carte n°6 : Effectifs par point d'observation en Normandie
(Toutes espèces confondues y compris espèces non cibles)



Carte n°7 : Effectifs par point d'observation dans le Nord et le Pas de Calais



Carte n°7 : Répartition des oiseaux hivernants sur les côtes normandes interpolée d'après les effectifs totaux



Carte n°8 : Richesse spécifique sur les côtes normandes